

BON DE CHAUFFAGE

Le CCAS vous informe que les demandes
de bon de chauffage pour l'hiver 2026-2027
sont à déposer en mairie du 15 octobre 2026 au 30 avril 2027

Pour en bénéficier :

1/ être domicilié(e) sur la commune

2/ avoir plus de 70 ans et des revenus mensuels inférieurs ou
égaux à 1344 € pour une personne seule et 1989 € pour un couple
(avis d'imposition de 2026 sur les revenus de 2025)

ou

percevoir l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)

ou

percevoir des revenus inférieurs ou égaux au RSA Socle (Revenu
de Solidarité Active Socle) (avis d'imposition de 2026 sur les
revenus de 2025)

Saint-Julien-Montdenis, le 23/09/2026

Le Maire

